

Par arrêté ministériel du 21 décembre 2018, le tarif annuel est fixé à 1,95 € HT le mm colonne. Ce tarif ne peut faire l'objet d'aucune remise ou ristourne

Retrouvez-nous dans notre nouveau corner PHOTOCOPIES TRAVAUX D'IMPRIMERIE

(à l'intérieur de la papeterie DEVAL)

Nos bureaux sont ouverts :

du mardi au vendredi : 9h-12h30 / 14h-18h30
Le samedi : 9h-12h

45 Place Jean-Jaurès - ROMANS - 04 75 72 72 29

Par acte SSP du 25/06/2019 il a été constitué une SARL à associé unique dénommée :

YALO-DRIVER

Sigle : YD

Siège social : 280 impasse du Belvédère
26260 CLERIEUX

Capital : 100 €

Objet : Taxi, transport voyageurs, transport de colis

Gérant : M. BERSIO Yannick 7 rue des Tilleuls-26300 CHATEAUNEUF SUR ISERE

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de ROMANS.

PROTECTION & GUIDAGE ELY

SARL à associé unique
au capital de 400 euros
Siège social : 9 rue Pasteur
26260 SAINT DONAT SUR L'HERBASSE
828 989 210 RCS ROMANS

Par décision de l'associé unique du 31/03/2019, il a été décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/03/2019 et sa mise en liquidation. A été nommé liquidateur Cyril GRACE, 9 rue Pasteur 26260 SAINT DONAT SUR L'HERBASSE. Le siège de la liquidation et l'adresse de correspondance sont fixés au siège social. Mention au RCS de ROMANS.

L'IMPARTIAL

de la Drôme

est habilité
à publier vos
Appels d'offres
Modifications
juridiques
d'entreprises
Ventes publiques
Avis de justice
Avis administratifs
et municipaux

COMMUNE DE LENS-LESTANG

(Drôme)

Rappel d'Avis d'enquête publique

Portant sur le projet de révision
du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)
et sur le Zonage d'Assainissement

Il est rappelé que par arrêté n° 46 en date du 31 mai 2019, Monsieur le 1^{er} adjoint au maire de la commune de Lens-Lestang a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant à la fois sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme et sur le Zonage d'Assainissement.

A cet effet, Monsieur Régis RIOUFOL, ingénieur des Ponts et Chaussées, retraité, a été désigné, le 9 mai 2019, par le Tribunal Administratif en qualité de commissaire enquêteur pour procéder à ladite enquête.

L'enquête publique se déroulera à la Mairie de Lens-Lestang pendant une durée de 33 jours, savoir, du lundi 24/06/2019 au vendredi 26/07/2019. L'accès aux documents sera possible en mairie aux plages d'ouverture au public : les lundis et jeudis de 13 h 30 à 17 h 30, les mardis et vendredis de 9 h à 12 h 30 et les samedis de 9 h 15 à 12 h 15. Lesdits documents seront par ailleurs consultables sur le site de la commune : www.mairie-lens-lestang.fr.

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie les jours et horaires suivants :
- Lundi 24 juin 2019 de 10 h à 13 h
- Samedi 6 juillet 2019 de 10 h à 13 h
- Mercredi 17 juillet 2019 de 14 h à 17 h
- Vendredi 26 juillet 2019 de 14 h à 17 h

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de révision du PLU et de zonage d'assainissement pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles pourront également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Monsieur le Commissaire Enquêteur - Mairie de Lens-Lestang - 30 Montée de la Mairie 26210 LENS-LESTANG
Ou par voie électronique à l'adresse suivante : URBA-LL@netcourrier.com

Rectificatif à l'annonce parue le 20/06/2019 dans l'Impartial, concernant la société

SCI DS HERMITAGE

Il y avait lieu de lire : Le nom de la SCI constituée le 12 juin 2019 est SCI DS HERMITAGE.

La notion de nom commercial est supprimée.

COMMUNES DE ROMANS-SUR- ISÈRE ET DE SAINT-PAUL-LÈS- ROMANS

Enquête publique portant sur le déclassement partiel de la rue Denis Papin

Par arrêté intermunicipal n°AM2019/269 du 12/06/2019 Madame Marie-Hélène THORAVAL, Maire de Romans-sur-Isère, et n°AM2019/074 du 18/06/2019, Monsieur Gérard LUNEL, Maire de Saint-Paul-lès-Romans, ont prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de déclassement partiel de la rue Denis Papin et ont désigné Monsieur Georges GARRIGUE comme commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera en mairies de Romans-sur-Isère et de Saint-Paul-lès-Romans du 15/07/2019 au 29/07/2019 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture. Le dossier complet est consultable sur les sites internet des communes de Romans-sur-Isère (www.ville-romans.fr) et de Saint-Paul-lès-Romans (www.saint-paul-les-romans.fr).

Le commissaire enquêteur tiendra 3 permanences :
- le lundi 15/07/2019 de 8h30 à 12h en mairie de Romans-sur-Isère ;
- le mardi 23/07/2019 de 8h30 à 12h en mairie de Saint-Paul-lès-Romans ;
- le lundi 29/07/2019 de 14h à 17h en mairie de Romans-sur-Isère.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de déclassement pourront être consignées :
- sur les registres d'enquête déposés dans chacune des mairies,
- à l'adresse mail : ep.declassement.ruedenis-papin@ville-romans26.fr,
- par courrier envoyé à chacune des mairies avec la mention « pour le commissaire enquêteur ».

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public.

Avis d'enquête publique

portant sur le projet de modification du PLU de BEAUREGARD BARET

Il sera procédé à une enquête publique d'une durée de 31 jours, du 24/06/2019 au 24/07/2019 inclus, ayant pour objet le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de BEAUREGARD BARET.

A l'issue de l'enquête, le projet de modification du PLU de BEAUREGARD BARET pourra éventuellement être modifié et la décision pouvant être adoptée est l'approbation de la modification du PLU par le Conseil municipal. L'autorité compétente pour prendre ces décisions à l'issue de l'enquête est le Conseil Municipal de la commune de BEAUREGARD BARET (sous la forme d'une délibération).

M. Jean-Marie TARREY, exerçant la profession d'Officier de Gendarmerie retraité a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

Le dossier d'enquête dans sa version papier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, seront déposés et consultables, pendant toute la durée de l'enquête, en mairie de BEAUREGARD BARET, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie : mardi de 13h à 19h, mercredi de 08h à 13h, jeudi de 13h à 16h30 et le vendredi de 08h à 12h30.

La version numérique du dossier d'enquête sera consultable en ligne, pendant toute la durée de l'enquête, à l'adresse suivante : <http://www.drome.gouv.fr/enquetes-publiques-collectivites-sans-site-r1649.html>

Un poste informatique comportant la version numérique du dossier d'enquête sera mis à disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête, en mairie de BEAUREGARD BARET aux jours et heures habituelles d'ouverture de la mairie.

Toutes observations et propositions pourront être formulées et transmises, pendant la durée de l'enquête, selon les modalités suivantes :

- soit consignées dans le registre d'enquête mis à disposition du public en mairie de BEAUREGARD BARET, aux mêmes jours et heures,
 - soit adressées par courrier au commissaire-enquêteur (à l'adresse suivante : Mairie de BEAUREGARD BARET - 1 place de la Mairie - Meymans - 26300 BEAUREGARD BARET),
 - soit adressées par courrier électronique au commissaire enquêteur à l'adresse électronique suivante : jean.marie.tarrey@hotmail.fr
- * Les observations et propositions consignées dans le registre d'enquête ou adressées par courrier sont consultables en mairie. Celles adressées par courrier électronique sont consultables en ligne à l'adresse suivante : <http://www.drome.gouv.fr/enquetes-publiques-collectivites-sans-site-r1649.html>.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public, en mairie, les :
- 25/06 de 16h à 19h
- 03/07 de 14h à 17h
- 18/07 de 9h à 12h.

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera mis à disposition du commissaire-enquêteur et clos par lui. Dans un délai de trente jours, le commissaire-enquêteur établira son rapport et ses conclusions motivées. Une copie du rapport et des conclusions du Commissaire-Enquêteur sera adressée au préfet du département de la Drôme ainsi qu'au Président du Tribunal Administratif de Grenoble. Le public pourra consulter ce rapport et ces conclusions à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, sur le site internet de la préfecture à l'adresse <http://www.drome.gouv.fr/enquetes-publiques-collectivites-sans-site-r1649.html> et à la préfecture de la Drôme aux jours et heures habituels d'ouverture pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le projet de modification du PLU n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale, conformément à la décision de l'autorité environnementale n°2018-ARA-DUPP-01267 en date du 12/03/2019, suite à la demande au cas par cas. Les informations environnementales sont comprises dans le rapport de présentation figurant au dossier d'enquête publique. Ces informations sont donc consultables dans le dossier d'enquête, selon les modalités précisées ci-dessus.

Toute information relative à cette enquête pourra être demandée à M. le maire de la commune. La personne responsable du Projet est M. le maire de BEAUREGARD-BARET.

Dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête, toute personne peut sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de M. le maire de BEAUREGARD BARET.

Le présent arrêté fera l'objet des mesures de publicité et d'information prévues à l'article R.123-11 du Code de l'environnement :

- Un avis au public reprenant les éléments de cet arrêté d'ouverture d'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département.
- Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, cet avis sera affiché en mairie et sur les panneaux d'affichage habituels et sera également mise en ligne sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante <http://www.drome.gouv.fr/enquetes-publiques-collectivites-sans-site-r1649.html>

L'IMPARTIAL

de la Drôme

Édité par la SAS

DEVAL PRESSE INFOS
au capital de 50.000 Euros
Siège social 3 cité Chabert
26000 Valence
Président : Simon Rouxel

Directeur de la publication :
Simon Rouxel

CEPAP N°1119 C 79179
ISSN : 1959-5042

RÉDACTION
ADMINISTRATION - PUBLICITÉ
45, Place Jean Jaurès - B.P. 56
26102 ROMANS CEDEX
Tél. : 04.75.72.72.20
Fax : 04.75.72.52.47

Imprimé par SAS Deval Imprimerie
45 place J. Jaurès 26100 ROMANS

Email : contact@l'impartial.fr
redaction@l'impartial.fr
annonceslegales@l'impartial.fr

Journal habilité à insérer
les annonces légales pour la Drôme



ABONNEMENTS
1 an 75 €
6 mois 39 €

La publication se réserve
le droit de refuser
tout texte ou cliché
sans fournir de motif.



L'IMPARTIAL / ANNONCES LÉGALES (26)

Confiez-nous votre annonce légale, elle paraîtra le JEUDI

L'IMPARTIAL

vos hebdomadaires régionaux s'en charge.

Par arrêté préfectoral L'Impartial est habilité
à publier les annonces judiciaires et légales
pour l'ensemble du Département de la Drôme.

Nos prestations :

Réception des annonces jusqu'au mercredi 12h pour parution du jeudi

Possibilité d'obtenir une attestation de parution

Vous recevrez vos exemplaires par courrier

Possibilité d'avoir un devis

Contacts : Pascale / Fabienne / Isabelle

45 place Jean-Jaurès - BP 56 - 26102 ROMANS Cedex

Transmission par Fax 04 75 72 52 47

et par mail : annonceslegales@l'impartial.fr

Pour tous renseignements : 04.75.72.72.21